

La Commission de Venise

La Commission européenne pour la démocratie par le droit, connue également sous le nom de Commission de Venise, a été créée en 1990 sous la forme d'un Accord partiel du Conseil de l'Europe. Il s'agit d'un organe consultatif qui coopère avec les Etats membres du Conseil de l'Europe et les Etats non membres. Elle se compose d'experts indépendants dans les domaines du droit et de la science politique, dont les tâches principales sont les suivantes :

- aider les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale à créer de nouvelles infrastructures politiques et juridiques ;

- renforcer les structures démocratiques existantes ;
- promouvoir et renforcer les principes et les institutions qui sont l'essence d'une vraie démocratie.

Les activités de la Commission de Venise comprennent, entre autres, des recherches, des séminaires et des avis juridiques sur des questions comme les réformes constitutionnelles, les projets de constitutions, les lois électorales, la protection des minorités, la collecte et la diffusion de la jurisprudence des cours constitutionnelles européennes.

Sommaire

Allemagne	213	Lituanie	264
Autriche	219	Norvège	267
Bélarus	221	Pays-Bas	268
Belgique	225	Pologne	272
Bulgarie	228	Portugal	280
Canada	230	République tchèque	283
Croatie	231	Roumanie	286
Danemark	235	Slovaquie	288
Espagne	236	Slovénie	291
Estonie	246	Suède	298
Etats-Unis d'Amérique	249	Suisse	299
France	251	Turquie	302
Hongrie	252	Cour européenne des Droits de l'Homme	304
Irlande	257	Thésaurus systématique	315
Italie	258	Index alphabétique	329

Bulletin

de jurisprudence constitutionnelle

Edition 1994 **3**

Commission de Venise



Council of Europe
Conseil de l'Europe

